

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01739

Numéro SIREN : 642 010 045

Nom ou dénomination : CONSTANTIN ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2021 sous le numéro de dépôt 4129

CONSTANTIN ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 831 300 euros

Siège social : 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

642 010 045 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 5 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT

L'an deux mil vingt, le cinq novembre, à 17 heures 30, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, par Zoom, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établie une feuille de présence, qui sera émargée par chaque membre présent à l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Frédéric MOULIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Sami RAHAL, représentant la société DELOITTE & ASSOCIES, Actionnaire présent et acceptant, est appelé comme Scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de séance.

Le cabinet COGEP AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, et Messieurs Maxime ATTIMONT et Serge RAHEM, représentant le Comité Social et Economique, dûment convoqués, sont absents excusés.

La feuille de présence, qui sera certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la copie des lettres de convocation des représentants du Comité Social et Economique,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2020,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses.

Le Président présente le Rapport de Gestion (...).

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Redouane BELLEFQIH de son mandat d'Administrateur et, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Eric DELGOVE, demeurant 4 rue de l'Eglise – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

Et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 5 novembre 2020.

Le Président du Conseil d'Administration.

